

Délibération n°10122024D01

Objet : Finances Locales – Souscription d’un emprunt pour financer les travaux de restructuration du réseau d’eau potable et de mise en conformité de la défense incendie de Les Marches

Date de la convocation et de l’affichage : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 2

Le 10 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D01-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : André VIBOUD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux membres du conseil municipal le projet de restructuration du réseau d'eau potable de Les Marches et de mise en conformité de la défense incendie qui a fait l'objet d'une inscription budgétaire au BP 2024 du budget annexe de l'Eau, et a été approuvé par délibération n°11062024D05 du 11 juin 2024.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Mission de maîtrise d'œuvre	107 200 €	128 640 €	Excédents d'investissement reportés	422 340 €
Etudes complémentaires	30 750 €	36 900 €	Participation du budget principal au titre de la défense incendie	500 000 €
Foncier	9 000 €	10 800 €	Ligne de trésorerie	450 000 €
Travaux lot 1	1 364 000 €	1 636 800 €	Emprunt bancaire	1 300 000 €
Travaux lot 2	716 000 €	859 200 €	Subventions	0 €
TOTAL	2 226 950 €	2 672 340 €		2 672 340 €
Montant TVA		445 390 €		

Madame l'Adjointe au Maire indique que des offres concurrentes ont été établies et qu'après analyse, il est proposé de retenir l'offre de l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649.

Il est également rappelé que la commune de Porte-de-Savoie est devenue adhérente de l'Agence France Locale par délibération du 24 mai 2022 et a apporté un capital complémentaire pour étendre son périmètre d'adhésion au budget annexe de l'Eau par délibération du 14 mai 2024.

Les principales caractéristiques de l'offre de l'AFL sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : **1 300 000 EUR**

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D01-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024

- Date de déblocage des fonds : 20 janvier 2025
- Durée Totale : **30 ans**
- Mode d'amortissement : trimestriel linéaire
- Fréquence : trimestrielle
- Taux fixe : **3.25 %**
- Base de calcul : Base exact/360
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

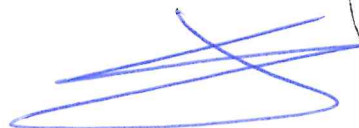
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale aux conditions énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 DECEMBRE 2024

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
André VIBOUD



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20241210-10122024D01-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2024